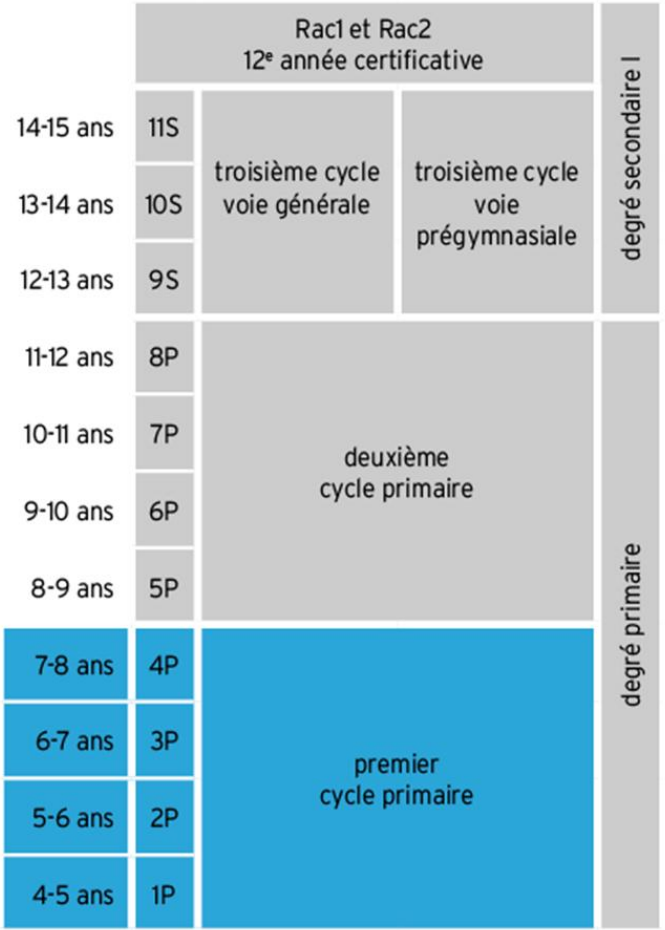
canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Montreux-Est

Vous souhaite la bienvenue

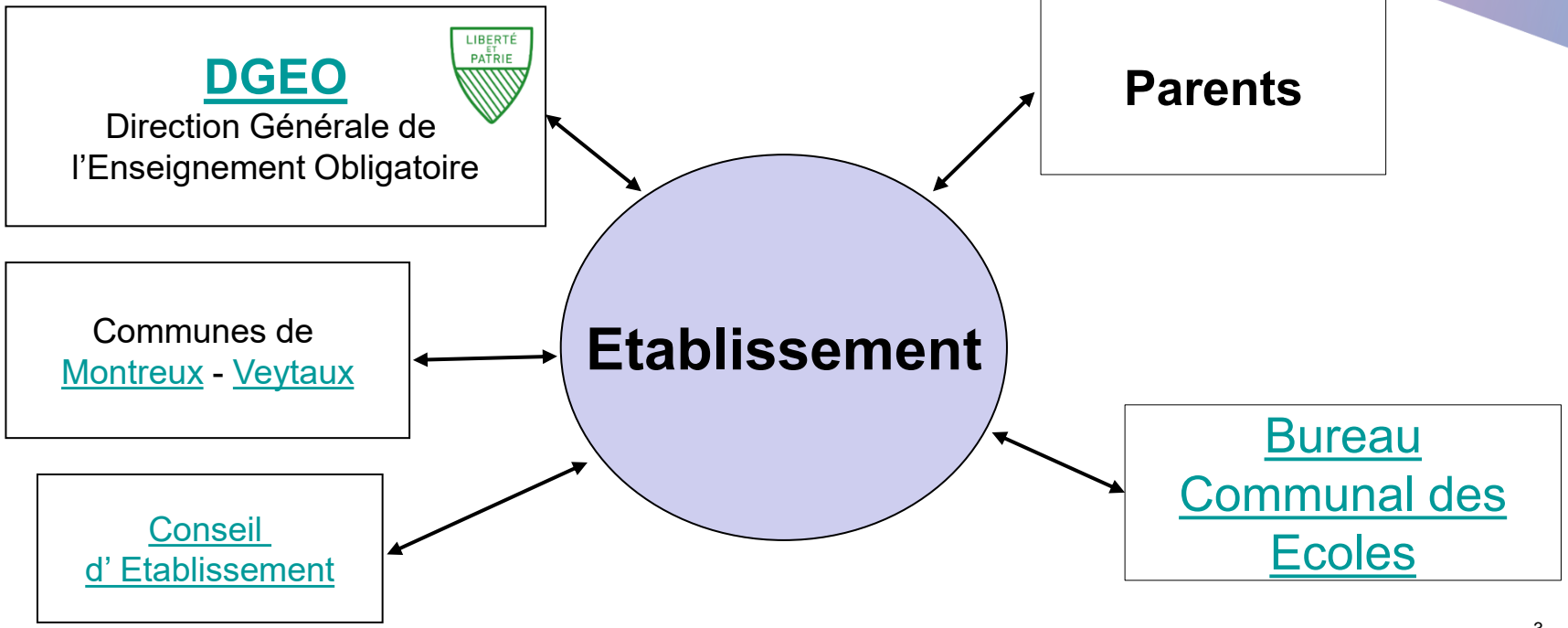


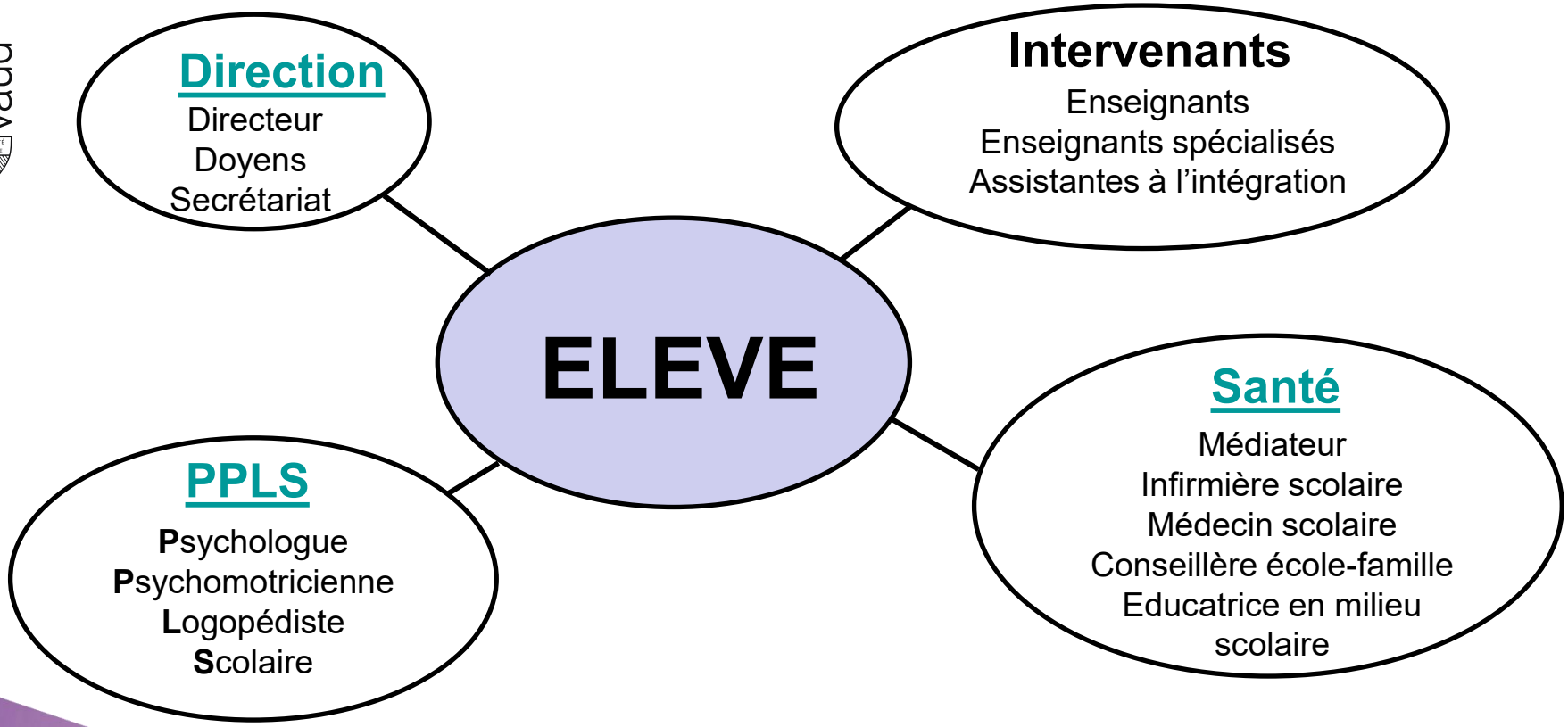


L'école obligatoire vaudoise

Cursus scolaire

Les partenaires de l'école





Les partenaires de votre enfant et nos élèves

Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
www.vd.ch/dgeo | 021 316 32 32 | info.dgeo@vd.ch

Les personnes de contact

Le maître de classe de votre enfant

Les doyennes pédagogiques

Anne Jung	Doyenne 1P à 6P	✉ anne.jung@vd.ch
Jonas Duboux	Doyen 7P à 8P	✉ jonas.duboux@vd.ch
Yolande Brandt	Doyenne 9S à 11S	✉ yolande.brandt-komatanos@vd.ch

Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
www.vd.ch/dgeo | 021 316 32 32 | info.dgeo@vd.ch

Communication entre les parents et l'école

L'élève possède un cahier de communication qui soutient les échanges entre l'école et la famille





Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
www.vd.ch/dgeo | 021 316 32 32 | info.dgeo@vd.ch

Ensemble pour la sécurité

POLICE RIVIERA



Venez chercher vos enfants APRES l'heure de sortie







Un arrêt de **15 secondes** suffit pour laisser monter ou descendre un enfant

Responsabilité

Votre enfant est sous la responsabilité de l’école dès la première sonnerie jusqu’à la sonnerie de fin des cours



En dehors de cet horaire, il demeure sous votre responsabilité ou sous celle de la Commune dans le cadre de l’accueil parascolaire

Horaires 1P-2P

1P **Tous les collèges** (sauf Glion)

18 périodes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h30 - 09h20					
09h20 - 10h05					
	Récréation				
10h30 - 11h15					
11h15 - 12h00					
	Pause de midi				
14h10 - 15h00					
15h00 - 15h45					

2P **Tous les collèges** (sauf Glion)

26 périodes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h30 - 09h20					
09h20 - 10h05					
	Récréation				
10h30 - 11h15					
11h15 - 12h00					
	Pause de midi				
14h10 - 15h00					
15h00 - 15h45					

1P **Glion**

18 périodes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h45					
	Récréation				
12h10					
	Pause de midi				
13h35					
15h05					

2P **Glion**

26 périodes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h45					
	Récréation				
12h10					
	Pause de midi				
13h35					
15h05					



Horaires 3P-6P

3P - 6P

Tous les collèges

28 périodes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h30 - 09h20					
09h20 - 10h05					
	Récréation				
10h30 - 11h15					
11h15 - 12h00					
	Pause de midi				
14h10 - 15h00					
15h00 - 15h45					



Horaires 7P-11S

HORAIRE SCOLAIRE GARE 33

	Période	Heures	Récréations
Matin	1	Sonnerie à 07h45 **07h48 – 08h33**	
	2	**08h35 – 09h20**	
			20 minutes
	3	Sonnerie à 09h37 **09h40 – 10h25**	
	4	**10h27 – 11h12**	
	5	**11h15 – 12h00**	
	6	**12h00 – 12h40**	
	7	Sonnerie à 12h37 **12h40 – 13h25**	
Après-midi	8	Sonnerie à 13h22 **13h25 – 14h10**	
	9	**14h12 – 14h57**	
			10 minutes
	10	Sonnerie à 15h04 **15h07 – 15h52**	
	11	**15h54 – 16h39**	



Absences

- Doivent être annoncées avant le début des cours au ☎ 021 557 17 70
- Dès le 6ème jour d'absence un certificat médical est exigé
- Un élève malade ne peut pas quitter l'école seul, les parents doivent venir le chercher

Demandes de congé

- Doivent être transmises par écrit à la Direction au moins 15 jours à l'avance, à l'aide du formulaire disponible à la fin de l'agenda

- Pour les congés de plus de 2 semaines, les demandes doivent nous parvenir au minimum 3 mois avant, car elles sont traitées par le département

- Les rendez-vous ponctuels ou réguliers (logopédiste, médecin, etc..) doivent être annoncés au secrétariat par écrit

Congé joker

- Chaque élève bénéficie de six demi-journées de congé « joker » par année scolaire.
- L’utilisation est limitée à deux demi-journées consécutives au maximum.
- La demande doit être adressée par écrit au maître de classe au moins deux jours à l’avance, à l’aide du formulaire disponible à la fin de l’agenda.

Pour en savoir plus

canton de vaud



GARE 33

Quelques règles pour bien vivre ensemble

DÉBUT ET FIN DES COURS

- J'attends la première sonnerie pour entrer dans le bâtiment.
- J'entre par les portes des préaux uniquement.
- L'enseignant libère les élèves en fin de leçon selon l'horaire attribué à chaque classe.
- À la fin de la journée, je quitte immédiatement le périmètre scolaire dans le calme.



PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

- Pendant le temps scolaire, je ne quitte pas le périmètre sans autorisation.
- Pendant les récréations, je reste dans les zones qui me sont attribuées.

RESPECT DES LIEUX

- Je prends soin des locaux, du mobilier et du matériel.
- Je ne dégrade rien.
- Je jette mes déchets à la poubelle.



RESPECT DES AUTRES

- Je respecte tous mes camarades et les adultes qui nous encadrent.
- Je respecte les différences et n'utilise aucune forme de violence : physique, verbale ou psychologique.
- Je me déplace calmement.

TOILETTES

- Je m'y rends seul.
- Je respecte les lieux.
- Je repars rapidement.



TENUE VESTIMENTAIRE

- Ma tenue est adaptée au cadre scolaire : correcte et non provocatrice.
- Je retire ma casquette, mon bonnet ou ma capuche avant d'entrer dans les bâtiments.



APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- Durant le temps scolaire, j'éteins et je range mes appareils électroniques, y compris durant les pauses et les récréations.
- Je les utilise uniquement lorsque mon enseignant m'y autorise.
- Avant de photographier ou filmer quelqu'un, je lui demande son autorisation.



ENGINS À ROUES

- Interdiction d'utiliser les engins à roues dans le périmètre scolaire de 7h30 à 17h.
- Je les parque à l'extérieur, dans les espaces prévus.



JEUX ET OBJETS DANGEREUX

- Je ne lance aucun projectile (boules de neige incluses).
- Je ne pratique aucune activité dangereuse.
- Je n'apporte aucun objet dangereux à l'école.



PRODUITS ILLICITES

- Je ne détiens ni ne consomme de produits illicites (alcool, drogue, cigarettes...)
- Cette règle s'applique également lors des camps et des sorties scolaires.

sb/120826

Infirmière



Inès Zorzi
021 557 17 76
ines.zorzi@avasad.ch

Médiateurs/trices

Mélanie Aubry
079 584 33 94
melanie.aubry@edu-vd.ch



Corinne Chambovey
077 448 42 07
corinne.chambovey@edu-vd.ch



Laurent Rico
076 361 35 49
laurent.rico@edu-vd.ch



Educatrices

Marie-Paule Monod
079 676 53 81
mp.monod@feec.ch





Malica Monteiro-Fortes
079 211 17 59
m.monteirofortes@feec.ch

Psychologues

François Nicole
(Etraz - Vernex)
021 557 86 04
francois.nicole@vd.ch





Delphine Wullyamoz
(Chernex - Gare 33)
021 557 17 75
delphine.wullyamoz-volet@vd.ch

Manon Pasche
(Veytaux- Collonge - Glion)
021 557 48 34
manon.pasche@vd.ch



Conseillère école-famille

Sandrine Monis
079 138 72 14
sandrine.monis@montreux.ch



L'équipe ressource est

A TON ECOUTE

et à celle de tes parents et de tes enseignant-e-s, **sans jugement et en toute confidentialité.**

Bureau Communal des Ecoles

Le Bureau Communal des Ecoles est en charge de l'organisation des activités extrascolaires pour les écoliers de la commune.

Il travaille en étroite collaboration avec les établissements scolaires pour l'organisation de ces activités.

BCE
BUREAU COMMUNAL DES ÉCOLES
COMMUNE DE MONTREUX

Bureau Communal des Ecoles

- Devoirs surveillés (dès 4P)
- Restaurants scolaires (dès 7P)
- Activités sportives et camps scolaires
- Activités culturelles – sorties – échanges
- Accueil de transition 7P et 8P
- Subventions : repas – transport
- Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)
- Conseillère école-familles (CEF)
- Prévention dentaire

BCE
BUREAU COMMUNAL DES ÉCOLES
COMMUNE DE MONTREUX

Commune de Montreux

- Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)
 12h00 à 14h00 sauf mercredi à Montreux, Glion et Veytaux

- Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)
 6h30 à 18h30 à Montreux et Chernex

- Accueil en milieu familial (AFJ)
 Horaire de la journée à convenir (tous les secteurs)

Inscription sur le portail REME

https://reme.montreux.ch



Repas et après-midis dès la 7P

- Restaurants scolaires (sur inscription)
 Une subvention sur le prix du repas pris au restaurant scolaire est accordée aux élèves qui auraient moins de 30 minutes pour manger à leur domicile

- Accueil de transition 7P et 8P (sur inscription)

- Centre de Loisirs «Le Point» (accès libre)

Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
www.vd.ch/dgeo | 021 316 32 32 | info.dgeo@vd.ch

Transports (maison – école) Subventions

- Un abonnement annuel pour les zones Mobilis est délivré aux élèves qui remplissent les conditions suivantes :
 - plus de 2,5 km pour le trajet à pied
 - trajet dangereux
 - dénivelé très important

Renseignements sur https://www.montreux.ch/parascol Onglets Transports scolaires – Généralités

Un accompagnement est proposé dans les transports publics pour les élèves de 1P à 6P qui remplissent ces mêmes conditions.

Conseillère école-familles (CEF)

- Accompagne des familles dans les démarches sociales, administratives, scolaires et financières
- Collabore avec l'école et les secteurs parascolaires en cas de besoin
- Apporte une écoute, des informations et des conseils aux familles pour construire et trouver des pistes de solution

Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
www.vd.ch/dgeo | 021 316 32 32 | info.dgeo@vd.ch

Contacts

- APEMS Accueil pour enfants en milieu scolaire
 ✉ apems@montreux.ch ☎ 021 962 78 29
- BCE Bureau communal des écoles
 ✉ bce@montreux.ch ☎ 021 962 78 33
- REME Réseau enfance Montreux et environs (UAPE/AFJ)
 ✉ coordination-reme@montreux.ch ☎ 021 962 78 30
- CEF Conseillère école-familles
 ✉ sandrine.monis@montreux.ch ☎ 079 138 72 14
- Cohésion sociale, familles et jeunesse
 ✉ sfj@montreux.ch

Question ?



www.epsme.ch



021 557 17 70



eps.montreux-est@vd.ch